

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHA PAIS, Directeur-Propriétaire.

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

Feuilleton du COURRIER du CANADA
16 AVRIL 1892. — No 27

LE Château d'Emeriaux

(SUITE)

— N'a-t-il pas une fille ? reprit-elle à voix basse.

— Oui, dit Bernard, s'appliquant à répondre d'un ton très égaré, une fille fort folle et fort spirituelle.

— Elle doit être sans cœur et sans honneur comme lui... Gardez-vous de ces gens, Bernard !

— Ils ne sont pas à Emeriaux en ce moment ; ils ne reviendront qu'en juin.

Mlle Esther se calma subitement. Elle fit quelques remarques indifférentes, puis tomba dans un véritable mutisme, semblant préoccupée, et entendait à peine ce que lui disait Bernard.

Tout à coup, revenant brusquement au point de départ de leur conversation, elle dit en le regardant fixement :

— Vous êtes certain, absolument certain que... M. Aurand n'est pas à Lancot ?

— L'hôtel est fermé, et il a annoncé son retour pour le mois de juin seulement.

— Je pensais que... si pénible que me soit, l'idée de pénétrer sous un toit qui appartenait à cet homme, j'aimerais à revoir Emeriaux avant de mourir... J'y ai été heureuse, et ma grand-tante, la marraine de ma mère, y est née et y a vécu.

Bernard eut certes préféré une journée de solitude. Il aurait voulu être seul pour visiter la chère vieille demeure, et il lui semblait que ses impressions eussent eu besoin de silence. Mais il était trop bon pour repousser le seul désir qu'il eût jamais entendu exprimer à sa vieille cousine. Il sourit d'un air de bonne humeur.

— C'est cela, nous irons ensemble ; nous visiterons le château sans dire qui nous sommes, et nous déjeunerons chez ma bonne vieille Adolphe, qui lui faisait cent récents puérils, qu'il écoutait avec une attention bienveillante, car il comprenait combien cette détente et cette expansion inaccoutumées étaient salutaires pour cette pauvre créature.

Enfin, les masses de bois d'Emeriaux devinrent plus distinctes. Le printemps les colorait de fraîches nuances ; le vert y éclatait dans ses notes les plus tendres, que faisaient ressortir d'une manière heureuse les tons bruns des rameaux des chênes qui, moins précoces, n'avaient pas encore complètement ouvert leurs bourgeons.

Cà et là, des groupes de pins ou de sapins tranchaient sur la verdure nouvelle ; leur sombre feuillage, qui anime les paysages d'hiver, semblait terne et triste au milieu de cette fête du printemps, mais ils formaient justement ces contrastes qui plaisent tant à l'artiste ou au poète.

Mlle Esther devint silencieuse et tremblante. Ses yeux, ardemment attachés sur ces tutaies épaisses, se remplirent de larmes, et elle les reporta bientôt sur le jeune officier qui lui aussi, regardait d'un air rêveur le domaine dont il n'était plus le maître.

— Combien ont-ils payé Emeriaux ? demanda-t-elle tout à coup.

Il s'arracha à ses pensées, passa la main sur son front comme pour y calmer une sensation douloureuse, puis se tourna vers sa compagne.

— Emeriaux était à peu près dépeuplé de terres qui lui formaient jadis de riches dépendances, répondit-il. En outre les circonstances qui m'obligeaient à m'en défaire promptement n'étaient pas favorables à la vente ; enfin, le château était délabré et exigeait des réparations considérables. Il a été vendu cent dix-huit mille francs.

— Et... et combien valait-il, maintenant qu'on l'a réparé ?

— Je ne sais ; cela dépendrait de mille circonstances. Mais il n'est pas à vendre, dit Bernard avec un sourire, et le fait est que je ne serai jamais en état de le racheter.

(A suivre)

Le spectacle nouveau de cette gare, l'air pressé des voyageurs, la dimension des wagons, les formes bizarres de la machine étincelante de cuivre et d'acier, tout cela devait étonner profondément une personne absolument étrangère à ce spectacle. Mais peut-être, chez la femme qui vivait depuis vingt ans à deux pas du chemin de fer sans avoir voulu même le regarder, la curiosité était-elle trop émue pour que l'impression même du nouveau, de l'inconnu, fût très vive. Elle promenait autour d'elle son regard, sans qu'une exclamation de surprise s'échappât de ses lèvres serrées, et les explications de Bernard la laissaient absolument froide.

— Quand le coup de sifflet retentit, aigu, strident, elle tressaillit comme si elle avait eu mal, et lorsque le train, s'ébranlant, atteignit, au bout de quelques secondes, une vitesse qui, bien que médiocre, devait lui sembler vertigineuse, elle fit un mouvement pour saisir le bras de Bernard. Mais elle se calma presque aussitôt, et regarda du même air indifférent le paysage qui s'enfuyait à son côté.

— Eh ! bien, chère cousine, aimez-vous cette manière de voyager ? de manda le jeune homme, qui cherchait en vain à deviner ses impressions.

— Non, elle ne me plairait pas. Elle convient à un monde dont je ne fais point partie, à une époque à laquelle je ne suis par mêlée... Mais que tout a changé, même ces campagnes ! Je ne reconnais plus rien...

Et, continuant de regarder le paysage, elle resta silencieuse jusqu'à la station voisine d'Emeriaux.

XVII

LA, une carriole les attendait, et lorsqu'on eut dépassé les abords de la gare, Mlle Esther retrouva ses souvenirs. Ça et là une route nouvelle, une maison élevée, un bois abattu, une aude défrichée dénotaient bien un peu sa mémoire, mais elle s'arrêtait d'une manière inaccoutumée en désignant à son jeune cousin tel clocher, tel château auxquels se rattachaient ses souvenirs de jeunesse. Elle lui faisait cent récents puérils, qu'il écoutait avec une attention bienveillante, car il comprenait combien cette détente et cette expansion inaccoutumées étaient salutaires pour cette pauvre créature.

Enfin, les masses de bois d'Emeriaux devinrent plus distinctes. Le printemps les colorait de fraîches nuances ; le vert y éclatait dans ses notes les plus tendres, que faisaient ressortir d'une manière heureuse les tons bruns des rameaux des chênes qui, moins précoces, n'avaient pas encore complètement ouvert leurs bourgeons.

Cà et là, des groupes de pins ou de sapins tranchaient sur la verdure nouvelle ; leur sombre feuillage, qui anime les paysages d'hiver, semblait terne et triste au milieu de cette fête du printemps, mais ils formaient justement ces contrastes qui plaisent tant à l'artiste ou au poète.

Mlle Esther devint silencieuse et tremblante. Ses yeux, ardemment attachés sur ces tutaies épaisses, se remplirent de larmes, et elle les reporta bientôt sur le jeune officier qui lui aussi, regardait d'un air rêveur le domaine dont il n'était plus le maître.

— Combien ont-ils payé Emeriaux ? demanda-t-elle tout à coup.

Il s'arracha à ses pensées, passa la main sur son front comme pour y calmer une sensation douloureuse, puis se tourna vers sa compagne.

— Emeriaux était à peu près dépeuplé de terres qui lui formaient jadis de riches dépendances, répondit-il. En outre les circonstances qui m'obligeaient à m'en défaire promptement n'étaient pas favorables à la vente ; enfin, le château était délabré et exigeait des réparations considérables. Il a été vendu cent dix-huit mille francs.

— Et... et combien valait-il, maintenant qu'on l'a réparé ?

— Je ne sais ; cela dépendrait de mille circonstances. Mais il n'est pas à vendre, dit Bernard avec un sourire, et le fait est que je ne serai jamais en état de le racheter.

(A suivre)

ILLUSTRATED QUEBEC

CONFERENCES NOTRE-DAME

4^e Conférence. — La soumission à Dieu

La foi est le premier terme d'une trilogie de vertus, qui se continue par l'espérance et s'achève dans la charité. L'orateur devrait donc aujourd'hui parler de l'espérance ; mais auparavant il sent le besoin de compléter les enseignements relatifs à la foi, en traitant d'un devoir particulier qui nous lie à Dieu considéré comme Providence, comme maître de nos destinées : le devoir de la soumission à Dieu.

Il exposera d'abord les difficultés que l'homme soulève contre ce devoir, puis il essaiera de les résoudre.

I

Il ne s'agit pas ici de la soumission aux préceptes de Dieu, car alors ce devoir embrasserait toute la morale et ne ferait qu'un avec elle ; il s'agit de la soumission aux desseins de Dieu en tant qu'ils intéressent notre condition présente et future.

Rien n'arrive ici-bas que par l'ordre ou la permission de Dieu. Mais beaucoup de choses arrivent qui semblent mauvaises, qui provoquent le scandale de l'esprit et celui du cœur. La plainte que soulève la rencontre du mal sur la terre est aussi ancienne que l'humanité. Job, David dans l'antiquité sacrée, Lucrèce dans l'antiquité profane, les poètes contemporains ont prêté à cette plainte leurs plus pathétiques accents. Les philosophes n'ont pas été en retard sur les poètes. Toutes les écoles, anciennes et récentes, se sont exercées sur ce problème.

Les griefs contre la Providence peuvent être ramenés à ces deux chefs : le mal physique, que Dieu semble avoir voulu ; le mal moral, qu'il tolère.

Le mal physique d'abord. Il ne sévit que dans le monde vivant. Dans le monde organique il ne saurait trouver place. Et, chose étonnante, c'est là que le désordre serait inoffensif que règne l'ordre parfait. Mais le monde sans la vie ne mériterait pas d'être créé. Dieu anime l'univers ; c'est sans doute pour y semer le bonheur ; d'où vient qu'il n'entend monter vers lui que des gémissements et des plaintes ? Le mal atteint son comble dans le monde humain. Nos facultés supérieures deviennent des instruments de souffrance. Devant ce chaos de douleur et de mort, est-ce la sagesse de Dieu qui s'est trouvée trop courte ? Est-ce sa bonté ?

L'orateur développe cette étude de la souffrance humaine en faisant appel à l'expérience de ses auditeurs. Puis il aborde le problème du mal moral, et termine en demandant à Dieu pourquoi, si l'arbre humain porte de tels fruits de mort, sa Providence leur laisse le temps d'éclorre.

II

Après s'être excusé d'avoir prêté ses lèvres à l'expression de ces griefs impies, l'orateur fait remarquer que le christianisme avait adouci l'aspect de la plainte humaine ; et il en cherche la raison. Il la trouve dans un double sentiment propre à l'âme chrétienne : le sentiment des droits de Dieu et celui de sa bonté.

Le premier de ces sentiments est singulièrement affaibli de nos jours. On ne veut plus de maîtres, et l'on discute toute autorité, à commencer par celle de Dieu. Il y a là de l'orgueil et aussi de la légèreté. On néglige d'affirmer ses convictions sur des bases inébranlables. Tant que l'épreuve reste loin de nous, on garde la foi en Dieu sans trop en vérifier la solidité ; mais à la rencontre de la douleur, on doute et l'on accuse avec une déplorable facilité.

La raison même condamne ce procédé. Ce n'est pas le désordre qui se présente le premier au regard dans le spectacle de l'univers, c'est l'ordre, et nous savons déjà comment de là on remonte à Dieu. Dieu, une fois trouvé, il se rend compte des difficultés, des obscurités dans l'interprétation de ses desseins. Il n'est pas juste de méconnaître la face lumineuse d'une vérité, parce qu'on a constaté qu'elle a aussi sa face obscure. Cette promptitude à juger Dieu témoin d'un rare audace : il semble que pour obtenir notre approbation Dieu devrait être à notre mesure. C'est le contraire qui est le vrai : un Dieu qui serait à notre taille ne mériterait pas nos hommages.

Il faut donc fortifier notre foi à l'égard des droits souverains du Créateur.

C'est une première solution du problème du mal : on peut l'appeler la solution d'humilité.

L'ancienne Alliance n'en proposait point d'autre. La conclusion du livre de Job nous montre Dieu confondant son serviteur sans lui expliquer le secret de ses épreuves, puis le justifiant devant ses injustes amis après que Job s'est accusé et humilié lui-même.

Cette solution d'humilité ne contente pas le cœur. Dieu nous en a ménagé une seconde, qui est propre au christianisme et qu'on peut appeler la solution d'amour. Après le maître, elle nous fait considérer en Dieu le Père, l'ami, le Sauveur.

Dieu est père. Il a aimé son Fils plus que tous et il l'a livré pour nous. Donc il peut frapper ceux qu'il aime.

Cette explication paraît à plusieurs plus obscure encore que le problème à résoudre. Il leur semble que les rigueurs de Dieu pour son Fils sont un scandale de plus et n'éclaircissent rien notre destinée.

Ils oublient que les douleurs et l'immolation de Jésus-Christ ont été volontaires, et que cette volonté de souffrir et de mourir a transformé la douleur et la mort : en Jésus-Christ d'abord, où ces choses affreuses, jusque-là tributaires de la justice, ont commencé à relever de l'amour, et ensuite en chacun de nous, par la communication de la vertu rédemptrice. L'Esprit de Dieu qui habite dans l'âme du chrétien lui apprend à vouloir, lui aussi, sa part du sacrifice rédempteur. Quand une âme est livrée à cet esprit, elle monte jusqu'à ces hauteurs sublimes où la souffrance est non seulement acceptée, mais désirée, aimée, poursuivie comme la preuve et l'exercice de l'amour.

Reste le second et le plus grand des deux scandales : le scandale du péché.

Les philosophes répondent que Dieu devrait permettre la défiance pour rendre la fidélité libre et méritoire. Mais cette réponse laisse subsister bien des obscurités. Est-ce que Dieu, sans briser le ressort délicat de la volonté libre, ne peut pas assurer sa fidélité ? Est-ce que, du moins, le mal moral, s'il n'est que la condition de la liberté, ne devrait pas être l'exception sur la terre ? Or, il est partout, et le mal est si grand que la Providence semble en défaut.

Ici encore et surtout les raisonnements abstraits apportent peu de lumière à l'esprit et laissent le cœur dans l'angoisse. Il faut de nouveau demander la solution à l'amour.

D'abord cet amour provenant n'avait pas placé l'humanité naissante dans les conditions désordonnées où elle se trouve aujourd'hui. L'inclination au mal, résultant de la rupture de l'équilibre entre nos puissances, est la conséquence d'une faute accidentelle et involontaire.

Mais enfin prenons le monde tel qu'il est. Si le mal y est trop fort, c'est que nous laissons dormir inutiles tous les ferments de bien que Dieu y a déposés pour nous. La grâce rédemptrice a plus fait pour nous relever que le péché pour nous abaisser. Au lieu de discuter la conduite de Dieu, laissons pénétrer en nous le levain surnaturel qui doit transformer toutes nos tendances. C'est là une solution toute pratique, mais la seule efficace et satisfaisante. Quiconque a tenté de l'appliquer est sorti du doute pour n'y plus rentrer. C'est aux pieds de Jésus crucifié que s'éclaircit le mystère du mal, parce que c'est là que l'homme devient capable d'en triompher.

Se soumettre et aimer, voilà donc toute la philosophie chrétienne de la vie se soumettre à Dieu parce qu'il est le maître ; l'aimer parce qu'il est bon et que sa bonté transcende si elle n'est pas à la mesure de mon faible esprit, contente et dépasse les aspirations de mon cœur.

De tout temps il s'est trouvé des esprits superbes et des cœurs secs pour reprocher à Jésus-Christ cette façon de nous sauver qui consistait à partager nos douleurs. Ils ont répété les insultes du mauvais larron. Rangons-nous du côté des âmes aimantes qui, pareilles au bon larron, reconnaissent et adorent la divinité du Sauveur voilé sous l'opprobre et lui confient l'espoir de leur délivrance. Celles-là, et celles-là seules entendront la promesse ravissante qui apporte la solution définitive et met fin au règne du mal : "Vous serez avec moi dans le Paradis."

DISCOURS DE MGR D'HULST

Dans la séance du samedi 26 mars 1892

POUR DEFENDRE LA CHAMBRE

LA LIBERTÉ DE L'EGLISE

(Suite)

Or, voici le dilemme que je vous pose : ou bien alors il n'est plus exact de dire que la République est autre chose qu'une forme de gouvernement, car si elle ne représente qu'un ensemble d'institutions, elle n'est qu'une forme de gouvernement (Mouvements divers) ; ou bien par institutions on entend des doctrines, et alors je proteste, d'abord au nom de la loyauté, car si l'on veut identifier la République avec des doctrines, on doit le dire et ne pas chercher le mot "doctrines" sous le mot "institutions."

(Bruit à gauche.)

— Nous autres catholiques — c'est par cette déclaration que je termine — nous n'avons pas, en tant que catholiques, d'opposition à la forme républicaine, mais nous avons une opposition irréductible à l'ensemble de doctrines que vous qualifiez de républicaines (Très bien ! très bien ! à droite), et qui n'ont rien de commun avec la République.

M. BOISSY D'ANGLAS. — Mais les lois, les respectez-vous ?

MGR D'HULST. — Ce sont les lois de la France ; elles pourraient l'être sous une monarchie, comme elles le sont sous la République. Si vous supposez qu'à la place du gouvernement républicain nous ayons un gouvernement despotique, un pouvoir césarien, il pourrait s'approprier le corps de doctrines que vous appelez des doctrines républicaines. Donc vous voyez bien que ce ne sont pas des doctrines républicaines.

Appelez-les de leur vrai nom : des doctrines qui, en matière de religion, sont positivistes ; qui, en matière de sociologie, se rapprochent plus ou moins — car ce sont des questions de nuances — des doctrines socialistes, mais ne les appelez pas républicaines, car cela n'a aucune espèce de rapport avec la République. Parmi nous, catholiques, il en est qui non seulement n'ont pas de répugnance pour la forme républicaine, un certain attrait...

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFAYE. — Les jésuites sont des républicains !

MGR D'HULST. — Il en est d'autres qui préfèrent une autre forme de gouvernement, qui en regrettent une dans le passé, qui en désirent une autre dans l'avenir. Je suis de ceux-là (Vives exclamations à gauche), je le dis parce que j'ai promis d'être loyal jusqu'au bout.

A gauche. — Vous avez raison. Très bien !

MGR D'HULST. — Seulement je suis absolument décidé et tous mes collègues sont de mon avis...

Divers membres à droite. — Mais non !

A gauche. — La droite proteste.

MGR D'HULST. — Je ne les ai pas consultés...

M. PHILIPON. — Eux aussi, ils font distinctions !

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Vous venez de démontrer avec beaucoup d'éloquence qu'aucun catholique ne peut désormais se rallier à la République. (Exclamations à gauche et au centre.)

M. PHILIPON. — Voilà le péril des distinctions.

MGR D'HULST. — Messieurs, j'ai beaucoup d'admiration pour le caractère, le talent, le courage de M. Paul de Cassagnac ; mais je répudie toute solidarité avec les paroles qu'il vient de prononcer. (Interruptions à gauche. — Bruit.)

J'aurais déjà fini si vous m'aviez laissé prononcer ma dernière phrase. (Parlez ! Parlez !)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne n'est fatigué d'entendre l'orateur, mais l'orateur est fatigué de lutter contre les interruptions. — Très bien ! très bien !

M. JOLIBOIS. — Nous sommes les fils de 89, et non les fils de 93. Je tenais à le dire pour avoir le droit de prior l'orateur de parler en son nom personnel.

MGR D'HULST. — Je vous disais que même les catholiques qui, comme moi, préfèrent, regrettent et espèrent une autre forme de gouvernement, — s'il y a des exceptions, je le regrette, — même ces catholiques repoussent l'idée de faire appel à l'illégalité ou à la violence pour changer la forme du gouvernement...

A gauche. — Vous êtes bien bon !

MGR D'HULST. — Nous ne dépendons que de l'opinion. Il nous est parfaitement loisible d'essayer d'influencer l'opinion dans le sens de nos convictions.

M. DEYDET. — Mais non dans les églises.

MGR D'HULST. — Il n'est pas question de cela.

Je reconnais parfaitement que depuis quinze ans au moins l'opinion en France s'est manifestée d'une manière assez constante en faveur de la forme républicaine.

Que vous a-t-il donc manqué pour obtenir facilement et promptement une adhésion unanime de tous les Français à la forme du gouvernement qui a vos préférences, et qui a sur plusieurs autres le mérite d'exister ? Il vous a manqué une seule chose et qui était cependant bien facile, c'était d'admettre cette distinction que vous repoussez, c'était de dire : La République est une forme de gouvernement, pas autre chose, et nos opinions, nos principes, nos convictions en matière religieuse, politique et sociale, nous chercherons à les faire prévaloir uniquement par la propagande, et nous n'essayerons pas de les identifier avec la forme du gouvernement qui doit être le bien de tout le monde. (Applaudissements à droite.)

Si vous admettiez cette doctrine, il y a déjà longtemps que vous auriez obtenu l'adhésion unanime de tous les Français, parce que le gouvernement qui, après un siècle de bouleversement politiques, assurerait à notre cher pays l'unité et la paix dans les esprits aussi bien que la sécurité matérielle, s'assurerait pour jamais la reconnaissance et la fidélité de tous les enfants de la patrie. Mais, si je considère le passé, je n'ai guère l'espoir que ce rêve se réalise dans l'avenir.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Vous voyez bien que nous sommes d'accord (rires).

MGR D'HULST. — Alors qu'arrivera-t-il ? c'est que vous chercherez à nous convertir de force à cette identification que nous repoussons.

Un membre à gauche. — Non ! non ! jamais !

MGR D'HULST. — Vous le ferez, et savez-vous pourquoi ? Parce que, quand nous soutiendrons le droit que nous avons d'annoncer publiquement et partout des principes contraires aux vôtres, vous nous contesterez de droit.

A gauche. — Dans les églises, oui ?

MGR D'HULST. — Lorsque cela touchera à la morale chrétienne, nous le ferons dans les églises aussi bien qu'ailleurs.

M. TERRIER. — Alors nous nous séparons : voilà tout !

MGR D'HULST. — ...et, si vous avez la prétention d'être les juges de ce qui fait la matière de l'enseignement religieux, vous rencontrerez de notre part une résistance invincible : nous irons chercher bien loin, dans les glorieuses annales du christianisme, la parole qui nous servira de réponse, nous la prendrons sur les lèvres de Saint-Paul... (Exclamation à gauche.)

A gauche. — C'est un peu loin.

MGR D'HULST. — ...et nous vous dirons : La parole de Dieu n'est pas enchaînée ; Verbum Dei non est alligatum. (Bruit à gauche. — Très bien ! à droite.)

Il appartient aux pasteurs de l'Eglise de recommander à ceux qui annoncent la parole de Dieu dans les temples la prudence et la réserve ; mais ils ne voudront jamais séparer cette prudence et cette réserve du devoir qui les presse de remplir jusqu'au bout leur mission d'enseignement et de traiter, par conséquent, toutes les questions qui ont trait à la morale religieuse, aussi bien à la morale sociale qu'à la morale individuelle et domestique. (Bruit à gauche.)

Ce devoir, nous le remplissons sous le couvert de la protection que nous assure le Concordat et que le gouvernement nous doit. Si cette protection nous est refusée, après avoir protesté contre cette injustice, nous nous exposerons à tous les inconvénients et à toutes les persécutions qui pourront en être pour nous la conséquence. (Exclamation à gauche.)

Nous souffrirons beaucoup, nous souffrirons longtemps peut-être, mais nous aurons le dernier mot. Si un jour alors

c'est la forme du gouvernement, elle aura succombé aux fautes qu'on aura commises en son nom, ce ne sera pas nous, ce sera vous qui l'aurez tuée. (Applaudissements répétés à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par ses amis.)

Propos divers

Pinguis Minerva

Il y a une chronique de M. Sarcy que je garde depuis quinze jours à mes lecteurs ; elle a paru dans le *XIX^e Siècle*, et je la crois propre à les réjouir.C'est au *XIX^e Siècle* que M. Sarcy continue de faire le métier de politicien. Ailleurs, il parle d'un ton doux et vague à de pacifiques besognes. Chaque semaine il tient au rez-de-chausée d'un de nos grands journaux, le plus prolifique qu'il y ait en France, ses consultations dramatiques.Le bourgeois, dont il défend ordinairement les goûts, fait de ses jugements un cas inestimable, et plus d'un *jeune*, qui feint d'en rire, envie secrètement la tranquillité assurée et le bel aplomb qu'il apporte à décider cet Aristarque en robe de chambre. Nous avons des critiques pénétrants, il en est d'ingénieux, de sagaces, de si fins qu'on les aperçoit à peine ; d'autres dont le caprice fait tout le charme : le fait de celui-ci est le bon sens.

Il tient monopole de cette durée. Ni éloquent, ni profond, ni subtil, homme raisonnable, tout uniment. A d'autres les complications hasardées d'une esthétique ambitieuse ; M. Sarcy s'en tient à son fort, qui est de prononcer sans ambages les oracles du sens commun.

Escrimez-vous, jeunes auteurs, de la manière qu'il vous plaira, au métier de divertir les loges et le parterre, faites comme bon vous semble votre cuisine, M. Sarcy n'y veut mettre le nez. Songez seulement qu'il goûtera vos sauces, et qu'il est homme qui ne prend pas le change, à qui l'on n'en donne pas à garder, c'est du théâtre ou ce n'est pas du théâtre, vous avez le don ou vous n'avez pas le don ; il n'en dit pas davantage, mais c'est, comme on dit, autant que si le notaire y avait passé.

Si les nourrissons de notre école Normale ont perdu le secret de cette précision méritoire : quels nuages autour de leur pensée ! Aussi ne verra-t-on pas chez eux, une popularité pareille à celle dont jouit M. Sarcy.

L'on imagine à peine jusqu'où va son crédit.

Il faudrait voir de quel œil les directeurs de théâtre observent, aux soirs de première, son visage et son attitude, ressentent l'inquiétude des acteurs, mesurent l'angoisse des écrivains qui s'essient à le divertir. Son baillement, ses larmes ou son rire ont tranché le sort de plus d'une pièce ; son éloge ou son blâme fait et défait plus d'une fortune.

Notre homme, au théâtre, est comme chez lui ; les gens du lieu sont de sa famille, et c'est d'un air tout paternel qu'il les encourage et les redresse. Il tutoie les actrices jusque dans le journal ; il y a même des jours qu'il les appelle *ma fille*. Ses procédés, comme on voit, sont zélateurs, et l'on ne trouvera guère d'épique plus flatteur que M. Sarcy.Jusqu'à nos lecteurs de son feuilleton, auxquels il dit parfois *mes enfants*. *Mes enfants* aux abonnés du *Temps* ! gens graves pour l'ordinaire et attachés aux bienséances. Le compère ne s'en effarouche pas, sachant bien que l'on pardonne tout à ce diable de bonhomme qu'il est.

Ce sont ses façons d'être aimable et de racheter les grâces qui lui manquent.

Oh ! certes, M. Sarcy ne sent point du tout son pédon, encore qu'autrefois il ait fait la classe. Ce n'est pas que sa pirouette soit légère, mais il a une manière à lui de se laisser choir au fond de sa stalle et de s'y étaler pesamment, qui fait merveille. Le sérieux ne lui revient que lorsqu'il faut combattre les préjugés.

(A suivre)

ILLUSTRATED QUEBEC

ANNONCES NOUVELLES

La Société de Construction Permanente de Québec.—G. Goudeau.
Sacs de vinye, valises.—Jos. Hamel & Cie.
Vêtements de chambre.—J. C. Chapais.
Vêtements de chambre.—J. C. Chapais.
Demandes à la législature.
Légons de dessin et de peinture.
Avis.—H. A. Turcotte.
La Banque Nationale.—P. Lafresque.
Magnifique propriété à vendre.—Le Pelletier.
L'agent comptable.—D. E. Drolet.
Manteaux imperméables.—Glover, Fry & Cie.

Agence Générale FRANÇAISE.

QUOTIDIANE D'APPREMIER non ÉTABLISSEMENT DU BON TON, je continuerai à m'occuper au
No 44, COTE DE LA MONTAGNE,
de la vente des produits français, vins et liqueurs, en gros pour les familles et le commerce.
J'ai gardé pour ma clientèle un stock de
Gaufrettes sucrées; Nougats de Montclair; Olives à la Reine; Conserve de légumes; Truffes brochées; Légumes au vinaigre de Bordin;
Fraises d'Anchois; Sauce pour salade; Sirop de grenadine; Fruits au sirop.
Nous détaillons ces DIFFÉRENTS PRODUITS aux anciens prix.

A VENIR!!!
Ce DÉPARTEMENT recevra une attention spéciale, et je sollicite les commandes des ingénieurs, Compagnies des chemins de fer, propriétaires des bateaux à vapeur.
THEO. HAMEL,
44, COTE DE LA MONTAGNE.
Québec, 1 décembre 1891—1 an. 357

CANADA QUEBEC, 16 AVRIL 1892

L'école radicale

ET LE CLERGE
Un de nos confrères écrivait l'autre jour cette phrase: "En tout temps notre clergé a travaillé à la diffusion de la science et de l'éducation."
Là-dessus, cette feuille radicale, l'ECHO des Deux-Montagnes, s'écrit: "Prouvez, si vous plaît."
En attendant nous vous rappellerons ces jours de ténèbres où le prêtre enseignant du haut de la chaire que lorsqu'on savait son petit catéchisme on était assez savant.

On voit où on est rendue une certaine presse libérale.
L'insulte au clergé ne se dissimule plus. On jette le masque, et on attaque nos prêtres dans ce qui font leur gloire la plus pure, leur dévouement à la cause de l'éducation.

L'absurde sortie de cette feuille ne saurait nuire au clergé canadien. Car s'il est un fait éclatant comme la lumière du soleil, c'est l'œuvre admirable accomplie par notre clergé, pour refaire au milieu de nous des générations instruites.
La province de Québec est convertie de séminaires et de collèges fondés par des évêques et de pauvres curés, dont le zèle a élevé sur tous les points de notre sol des temples aux sciences et aux lettres.

Les noms des Plessis, des Curadeau, des Brassard, des Girouard des Painchaud, sont écrits en lettres ineffaçables dans notre histoire.
Et ce folle-à-la-tête de l'ECHO des Deux-Montagnes ose représenter les prêtres canadiens comme les suppôts de l'ignorance et des ténèbres intellectuelles!
Ah! non, l'école libérale ne parviendra pas à fausser l'histoire. Et le peuple canadien continuera à voir dans ses prêtres ses véritables éducateurs et les apôtres les plus dévoués du progrès intellectuel dans notre pays.

LE SALAIRE DES JUGES

AUGMENTATION DE \$1,000 ET \$500

La mesure, depuis longtemps annoncée, à propos du salaire des juges, va être soumise au parlement par Sir John Thompson.

Voici les résolutions qui vont être présentées:

Résolu:—Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les juges des cours provinciales, et de prescrire que les traitements et allocations des juges ci-après mentionnés seront comme suit:

Dans l'Ontario:	Par année.
Le juge en chef de l'Ontario...	\$7,000
Trois juges en appel, chacun...	6,000
Le juge en chef du Banc de la Reine...	7,000
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division du Banc de la Reine, chacun...	6,000
Le chancelier de l'Ontario...	7,000
Trois juges de la Haute Cour de Justice, division de la chancellerie, chacun...	6,000
Le juge en chef des Plaids Communs...	7,000
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division des Plaids Communs, chacun...	6,000

Si le juge en chef du Banc de la Reine, le Chancelier d'Ontario ou le juge en chef des Plaids Communs, est nommé à la Cour d'Appel, le gouverneur en conseil pourra ordonner qu'il lui soit payé un salaire non inférieur à celui dont il aura joui antérieurement comme tel juge en chef ou chancelier.

Dans Québec:

Par année.	
Le juge en chef du Banc de la Reine...	\$7,000
Cinq juges puisés de la dite cour, chacun...	6,000
Le juge en chef de la cour Supérieure...	7,000
Douze juges puisés de la dite cour, dont le domicile dans les limites des districts judiciaires à eux assignés respectivement est fixé à Montréal et Québec, chacun...	6,000
Dix-sept juges puisés de la cour Supérieure...	4,500
Le premier juge puisé résidant à Québec, si le juge en chef demeure à Montréal, ou le premier juge puisé résidant à Montréal, si le juge en chef demeure à Québec, en sus de son autre traitement...	1,900
Dans la Nouvelle-Écosse:	
Le juge en chef de la Cour Supérieure...	6,000
Six juges puisés de la dite Cour Supérieure, chacun...	5,000
Dans le Nouveau-Brunswick:	
Le juge en chef de la Cour Supérieure...	6,000
Le juge en Équité...	5,000
Quatre juges puisés de la Cour Supérieure, chacun...	5,000

Dans l'Île du Prince-Édouard

Le juge en chef de la Cour Supérieure...	5,000
Un juge-assistant, qui est aussi maître des rôles en chancellerie...	4,500
Un juge-assistant qui est aussi vice-chancelier...	4,500

Tous les honoraires ci-dessus payés aux dits juges sont abolis.

Dans Manitoba:

Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine...	6,000
Trois juges puisés de la dite cour, chacun...	5,000

Dans la Colombie Anglaise:

Le juge en chef de la Cour Supérieure...	6,000
Quatre juges puisés de la dite Cour, chacun...	5,000

Dans les territoires du Nord-Ouest

Cinq juges puisés de la Cour Supérieure, chacun...	5,000
--	-------

Que la 13ième clause du dit acte soit amendée.

En insérant après le mot "Toronto" dans la septième ligne, les mots: "Pourvu qu'aucun juge ne soit payé à ce cours pour plus de dix cours dans une même année, et que pour présider chaque cour additionnelle, il soit payé six piastres chaque jour d'absence de son domicile ainsi que ses dépenses réelles de transport."

En insérant après le mot "criminel" dans la 10e ligne, les mots: "ou session extraordinaire ou additionnelle de la cour."

En insérant après le mot "complète" dans la 22e ligne, les mots: "ou une session extraordinaire additionnelle";

En insérant après le mot "piastres" dans la 14e ligne, les mots:

"A chacun des juges dans la Cour du Banc de la Reine et à tout juge de la Cour Supérieure agissant comme juge assistant de la Cour du Banc de la Reine, ou nommé pour remplacer un juge de cette cour dans le cas d'absence, absence, suspension ou congé d'absence, pour chaque jour extraordinaire d'une session, et pour chaque jour de présence ailleurs qu'au lieu de sa résidence, à tout délibéré fixé par le juge en chef ou le premier juge, six piastres."

Qu'à l'avenir il sera payé à chaque juge instructeur d'une pétition d'élection sous l'autorité de l'Acte des Élections Fédérales Contestées, pour chaque jour d'absence du lieu de sa résidence, six piastres, ainsi que les dépenses réelles de son transport, et rien de plus.

UN JUGEMENT IMPORTANT

Giroux vs la fabrique de Beaufort

Voici le jugement rendu jeudi en cour Supérieure par l'honorable juge en chef Casault dans cette cause qui a créé un vif intérêt, particulièrement dans la paroisse de Beaufort:

La Cour ayant examiné la procédure et la preuve de record et entendu les parties par leurs avocats sur le mérite, la présente cause cause ayant été inscrite aux enquêtes et mérite en même temps.

Attendu que par acte du trente mai mil huit cent soixante et dix-neuf, le demandeur a été engagé par les défendeurs comme bedeau et sacristain pour une année qui devait se terminer le trente et un mars alors prochain, et que le dit engagement a été continué d'année en année jusqu'au vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-onze:

Attendu que le salaire du dit défendeur était de cent quarante piastres par année en outre des honoraires marqués au tarif approuvé par l'ordinaire du diocèse;

Attendu que le dit demandeur réclame des dits défendeurs partie des dits honoraires qu'il allègue avoir été reçus par la Fabrique, et partie qu'elle n'a pas reçus, mais dont elle a fait remise aux débiteurs, en considération de dits particuliers qu'elle en avait

reçus, et une somme de quinze piastres pour vidange d'eau des fosses qu'il prétend avoir été un ouvrage extra auquel il n'était pas tenu par son engagement;

Attendu que les défendeurs ont plaidé à l'action par une première défense, que les honoraires dus au Bedeau et Sacristain n'étaient pas par la Fabrique, et que ceux qui avaient pu être retirés par le Curé, l'avaient été sans autorisation de la Fabrique; et que par une seconde défense, compensation jusqu'à concurrence de ce qui serait trouvé dû par autant sur une somme de cent quatre-vingt-cinq piastres, balance, assurances reçues déduites, des pertes subies par la Fabrique par l'incendie de l'église par la faute du Demandeur et celle d'ornements du culte perdus dans le dit incendie par sa négligence:

Attendu qu'il est prouvé que les honoraires du Demandeur remis à des bienfaiteurs de la Fabrique se montent pour les cinq années qui ont précédé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, à vingt-cinq piastres, et que le Curé a reçu trente piastres sur les autres honoraires dus à cette date au dit demandeur:

Attendu que le dit curé paraît avoir toujours, à l'exception de trois mois à la fin de mil huit cent quatre-vingt-dix, tenu pour le Marguillier en charge, les comptes et la caisse de la Fabrique et fait pour lui les collections et les paiements, et que depuis cette dernière date, il tient encore les dits comptes et la dite caisse et fait les dits paiements et collections, et qu'il a collecté en même temps, comme d'us à la fabrique, les honoraires du Bedeau et Sacristain.

Attendu que l'autorisation pour défendre à l'action n'a été donnée que par une assemblée du bureau ordinaire, et qu'il n'y a nullement été question d'une réclamation de la fabrique contre le demandeur pour l'incendie de l'église ni pour autres pertes en résultant.

Considérant que la compensation demandée n'a pas été légalement autorisée; Considérant que les collections des honoraires du Demandeur par le curé étaient sous les circonstances, celles de la fabrique, et que celle-ci doit au demandeur le montant de ses honoraires ainsi perçus, mais qu'elle ne doit pas ceux qu'elle n'a pas retirés;

Considérant que l'engagement du Demandeur faisait sans aucune exception, tous les honoraires du bedeau et sacristain en vertu du tarif susdit, et que la fabrique lui doit ceux dont elle a fait don à ses bienfaiteurs;

Considérant que l'obligation de faire les fosses comprenait celle de vider l'eau qui s'y accumulait lorsque, pour sa convenance, le bedeau les creusait au moment où elles étaient requises;

La seconde défense des défendeurs contenant le plaidoyer de compensation est renvoyée avec dépens, et les défendeurs sont condamnés à payer au demandeur la somme de cinquante-cinq piastres avec intérêts et les dépens distracts en faveur de M. Flynn, procureur du demandeur, avec réserve au demandeur de son recours pour ses autres honoraires.

PAQUES

Voici le programme musical qui sera exécuté demain aux églises des deux congrégations de cette ville:

Congrégation de la Haute-Ville

Sous la direction de M. L. Dessane, organiste.

Office de 6 heures et demie. — 1. Regina Coeli, de Labat de Serène. 2. Cantique harmonisé par le chœur de la congrégation de la Haute-Ville.

Salut de 5 heures. — O Salutaris (solo et chœur), de Gounod, M. J. Lamontagne et le quatuor Gounod; Regina Coeli No 4. (solo et chœur de Dessane), Mlle Gouin et le quatuor de Gounod; Tantum Ergo, de Dessane, chœur, le quatuor Gounod.

Congrégation de St-Roch

Kyrie, Gloria et Credo de la première messe de Ed. Marz, par le quatuor Gounod.

Christe (duo). — Miles Sica et Jinchereau.

Gloria. — Et in terra pax (duo et chœur) MM. Joseph Lamontagne et Labrie.

Domine Deus (duo). — Mlle Labrie et A. Goudeau.

Qui tollis (trio et chœur), Mlle Jinchereau, MM. Lachance et Lamontagne.

Credo. — Deux de Deo (solo), M. Jos. Lamontagne.

Et incarnatus (solo et chœur) Mm. Samson.

Et unum sanctum (solo), Mlle Gouin.

Offertoire. — Regina Coeli (solo et chœur) de Dessane, Mlle Gouin et le quatuor Gounod.

Sanctus et Agnus de Gounod, par le chœur de l'orgue de la congrégation de St-Roch.

O Salutaris (solo et chœur) de Gounod, M. Jos. Lamontagne et le quatuor Gounod.

L'orgue sera tenu par M. L. Dessane. Directeur des chœurs, M. Jos. Turcotte.

Vépres.—Psalmes et Magnificat harmonisés, L. J. Dessane.

Salut des vépres.—O Salutaris de Gounod, le chœur et l'orgue.

Regina coeli (solo et chœur), d. Labat de Serène, M. Jos. Kironac et le chœur de l'orgue.

Tantum Ergo harmonisé, de Dessane.

Salut de 7 heures.—Le même que celui des vépres.

A l'église Saint-Sauveur

A Saint-Sauveur, on chantera la messe en Sol de Millard.

La fanfare de l'Union Lambillotte exécutera plusieurs morceaux, à l'entrée à l'offertoire et à la sortie.

A vépres, on exécutera le grand Magnificat de L. Lambillotte, Regina coeli de R. Werner, Tantum ergo (en Sol) de Lambillotte.

Le chœur sera sous la direction de M. Téléphone Verret et l'orgue sera tenu par M. A. Lapointe, organiste.

A la Basilique

M. Gustave Gagnon, l'organiste, a préparé la messe de Léo Delibes, qui sera chantée par les élèves du Séminaire, aidés de quelques amateurs.

L'Offertoire.—Chœur.—Terra tremuit hac dies de L. de Burbure.

A la Communion.—O salutaris de Lefebure Wiley, solo, chanté par M. Deschambault.

Le chœur sera dirigé par M. l'abbé Paradis, et M. Gustave Gagnon tiendra l'orgue.

A l'église Saint-Roch

On chantera cette année à l'église Saint-Roch, le jour de Pâques, une superbe messe en Sol, composée par M. N. Crépault, maître de la chapelle à St-Roch. Cette composition musicale est très bien faite et fait beaucoup d'honneur à notre artiste québécois.

Nous regrettons de ne pouvoir en donner le programme détaillé aujourd'hui; nous le publierons lundi.

Lévis

A Lévis on chantera la messe dite de Pâques de l'ancien.

Cour Criminelle

Beaulé acquitté

SÉANCE DE JEUDI APRÈS-MIDI

A 1.30 heure l'hon. juge Bossé monte sur le Banc.

Les avocats de la défense adresse la parole au jury.

M. Fitzpatrick parle le premier en anglais. Il est suivi par M. Lemieux, qui fait un émouvant plaidoyer de près d'une heure.

M. Dunbar réplique en anglais au nom de la couronne, et M. Langueudoc adresse la parole au jury en français.

Après les plaidoyers de la défense et des avocats de la couronne, Son Honneur le juge Bossé fait le résumé de la cause en français et en anglais, exposant les faits d'une façon claire, précise et lucide.

Après quelques observations sur l'extrême importance du service des postes et de la sûreté de ceux qui sont proposés à ce service, ainsi que la conduite digne et sage de M. l'inspecteur Bolduc dans cette affaire, Son Honneur entre dans le vif de la preuve.

Il n'a pas été démontré, dit-il en substance, qu'il y avait eu vol de la lettre disparue quand elle a été dérobée. Elle devait être avec les autres. Mais dans quelle main est-elle passée? cela n'est pas prouvé. Et il n'y a pas de preuve directe que Beaulé a eu cette lettre.

Il a été dit dans les témoignages que M. Giasson, le surintendant des facteurs, est arrivé le premier au département de la distribution le matin en question et a en le premier accès aux lettres. La veille au soir il avait mis les lettres dans les différents casiers des facteurs et ne savait pas qu'on y avait glissé des test letters.

Il a été prouvé aussi que l'accusé offrit ce matin-là, de payer \$2.14 à M. Giasson avant d'aller livrer les lettres dont il était chargé, et qu'il avait reçu son salaire la veille, que par conséquent, il pouvait avoir sur lui l'argent pour payer les \$2.14.

Jusqu'à présent, rien ne démontre que Beaulé ait dérobé la lettre.

On a prétendu que Beaulé n'aurait pas osé payer les \$2.14 avec de l'argent qu'il avait volé dans la lettre, mais il faut bien songer qu'il ne savait pas, ne pouvait savoir qu'il y avait dans les casiers de test letters contenant des billets marqués.

Le principal point de la preuve se trouve dans le fait que M. Giasson a juré avoir reçu de Beaulé les deux billets d'un dollar marqué et avoir pris ces billets aussitôt qu'il a entendu parler du vol de lettre, pour aller les montrer à son supérieur.

Cette partie de la preuve est d'une extrême importance.

Si Giasson était celui qui a dérobé l'argent de la lettre, après avoir entendu parler du vol en question et des soupçons qu'on entretenait, il se serait empressé de détruire les billets accusateurs, afin que personne autre que lui ne put savoir qu'il avait ces billets en sa possession.

Au contraire, il s'est empressé d'aller les montrer à son supérieur.

Si le jury croit que Giasson a juré la vérité, alors cela décide l'affaire. Les billets provenaient de la lettre volée.

Le question que le jury a à décider est celle-ci: Giasson a-t-il juré la vérité? Alors le prisonnier est coupable.

S'il a quelque doute sur la preuve, il doit en accorder le bénéfice à l'accusé. Mais ce doute doit être raisonnable, basé sur la preuve faite, et non venir d'un sentiment de commisération bien naturel que peuvent éprouver ceux qui sont appelés à rendre le verdict. Le jury se doit cela à lui-même et le doit à la société, et Son Honneur le juge a pleine confiance qu'ils rendront un verdict suivant leur conscience.

A 4 heures et 40 le jury entre dans sa chambre de délibérations et à 5 heures 10 le rentre en cour.

Verdict: Non coupable.

La cour s'ajourne ensuite à mardi prochain.

ILLUSTRATED QUEBEC

LE JEUDI-SAINT

Il était beau de voir la foule de citadins qui se pressait avant-hier dans tous les sanctuaires de Québec pour y visiter les repositoirs et prier devant le St-Sacrement. Cela témoigne de la piété de notre population. Tous les repositoirs étaient décorés avec un goût et une richesse admirables.

Mais ce qu'on a le plus admiré c'est le calvaire dressé dans le soubassement de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Saint-Sauveur.

Les personnages avaient une expression saisissante et donnaient une grande idée de l'incomparable scène qui s'est déroulée au calvaire.

LA PASSION

C'est M. l'abbé Rouleau, Principal de l'École Normale, qui a donné le sermon sur la Passion, au couvent de Bellevue.

Le Rév. Père Leconte, S. J. a fait le sermon sur la Passion, hier, à la Basilique.

A l'église de St-Jean, le prédicateur a été M. le curé Plamondon.

A Lévis, la passion a été prêchée par le Rév. M. Lionnel Lindsay, Préfet des Études au collège de Lévis.

Hier soir elle l'a été à l'église Notre-Dame de la Victoire par le Rév. M. Chas. Richard, curé de Notre-Dame de la Garde.

A Saint-Roch, la Passion a été prêchée deux fois, à 4 heures de l'après-midi pour les Dames, par le Rév. M. Dufay, vicaire, et à 7 heures pour les messieurs par le Rév. Père Dufay, S. J.

A Saint-Sauveur, la Passion a aussi été prêchée deux fois, à 2 heures de l'après-midi pour les Dames et à 7 heures pour les hommes. Le Rév. Père Portelance en a été le prédicateur.

Onguent et pilules Holloway —Remèdes soulageants. Pour bles-ures meurissures, entorses, enflures glandulaires, gonflement des veines, douleurs névralgiques et rhumatisme l'application de cet onguent doux sur les parties affectées non seulement donne le plus grand soulagement, mais guérit presque toujours la douleur. Les pilules sont d'un grand secours contre la tendance au rhumatisme et autres douleurs semblables, pendant que l'onguent guérit la douleur locale. Les pilules soulagent les dérèglements dans la constitution et régularisent les fonctions de chaque organe, dans le corps humain. La cure n'est ni temporaire ni superficielle, mais permanente et complète et la maladie réparaît rarement, si parfaite a été la purgation accomplie par ces préparations inoffensives et si efficaces.

BEHAN BROS.

NOUVELLES MARCHANDISES.

Fournitures de Maisons, Toiles de Velours avec Bordure pour tapisserie.

Les meilleures Toiles Bruxelles avec Bordure pour tapisserie.

Tapis Tapisseries de tous genres. Bordures et Tapis d'Escaliers.

Tapis Écossais, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Tapis écossais de toutes grandeurs. Foyers Afghan, Axminster, et en Peaux de Moutons.

Préparés et Linoléums Anglais, les meilleurs dans toutes les laques.

Reims, Edoles, à Rideaux en Soies, crêpes, en Brocatelles, etc., etc.

Rideaux en Point, Portières, Lits de Fer, Chaises-Pièces, Matelates et Oreillers.

Voies et Appareils. Garde-Soleil. Rideaux pour Chaises, etc., etc.

Behan Bros.

Renaud & Cie

EN GROS ET EN DETAIL, 72, RUE ST-PAUL

FAISSELLE, PORCELAINES, PIERRE, IMITATION, FAÏENCE.

Marchandises en Grès

TERRE QUITE!

SERVICES à donner, à déjeuner et à thé de différents patrons et de toutes qualités. Tels à titre, Surtout à Toilette, assortiment varié.

VERRERIES

Ligne complète en cristal, en verre commun.

Argenteries

Pots à Feu, Hachoirs, Bouteilles, Couteaux, Fourchettes et Cuillères, Pistolets, Porte-Fruits, Épergnes, etc.

GRANITE

Blanc, gris, blanc et bleu. Contreplaques, Couteaux, Fourchettes, Cuillères en fer, Potages, etc.,

Dernière Edition

VESTIGES D'UN REGNE NEFASTE

LE KIOSQUE DE LA TERRASSE

Les promeneurs sur la terrasse hier remarquaient avec étonnement que le hideux kiosque, construit il y a quelques années, n'est pas encore disparu. On dit même que cette bâtisse retarderait considérablement les travaux du nouvel hôtel.

Il est bon de rappeler en quelques mots l'histoire de ce monument de l'imprévoyance de l'ex-maire Langelier. Feu M. T. Potvin demanda à la cité de lui permettre de construire un kiosque sur le terrain du jardin du fort; comme cet immeuble appartenait au Gouvernement fédéral, M. Langelier, en sa qualité de maire de la ville, n'a rien de plus pressé que d'accorder la permission demandée.

Les autorités fédérales intentent des procédures judiciaires et la cité est condamnée à faire enlever la bâtisse.

M. Langelier, pincé une première fois, aurait dû être plus prudent une deuxième fois. Mais non, au lieu de s'assurer de son droit, sans même demander l'autorisation au Gouvernement local, il fait transporter le kiosque sur le terrain de l'ancien château, propriété de la Province.

Et aujourd'hui il faut, ou que la cité en vienne aux conditions du propriétaire du kiosque, ou qu'elle entreprenne contre lui un long et coûteux procès, dans lequel elle triomphera sans doute, mais qui causera des ennuis et des retards dans la construction du nouvel hôtel.

On dit que la cité a offert \$1,000 au propriétaire, mais celui-ci réclame \$2,000; c'est un scandale.

Ces pauvres messieurs Langelier, ils ont chacun son monument qui fera vivre leur mémoire dans les temps futurs: Chrysostôme, le moulin à sel de Maria, Charles, la maison dorée, et François le kiosque surmonté d'un tuyau Beemer.

De tout un peu

La législature d'Ontario, a été prorogée jeudi.

La contestation de l'élection de sir John Thompson, ministre de la Justice, est fixée au 12 juillet prochain pour la preuve.

On dit que l'éminent avocat criminel, M. Oler, défendra le jeune Laballe, accusé du meurtre de sa femme.

On redoute des inondations dans le sud; le Tennessee a monté de plus de 20 pieds en 48 heures, et il continue à monter de 6 pouces par heure. Tous les riverains se mettent en mesure de déménager à la première alarme.

L'honorable M. Laurier est allé passer la vacance de Pâques dans sa famille à Arthabaska.

Il retournera à Ottawa mardi.

Le collège des Jésuites à Montréal se trouve en ce moment sans recteur, car le Père Drummond vient de partir pour St Boniface où il va maintenant demeurer. Son successeur sera probablement choisi après Pâques.

L'Electeur annonce qu'il discontinuera sa publication du matin pour devenir journal du soir.

Il est rumeur que les Canadiens de Danielsonville, Conn., vont s'adresser bientôt à la Propagande, à Rome, pour obtenir un curé canadien.

Les exportations du District consulaire de Sherbrooke aux Etats-Unis ont été de \$187,892 pour le premier semestre de 1892. Ce montant est reparti comme suit: Animaux, \$660; écorce, \$2,765; gomme d'épinette, \$1,042; bois manufacturé, \$82,094; bois non manufacturé, 42,338; divers, \$389; produits et provisions, \$36; produits des mines, \$38,142; pulpe, \$19,178; marchandises américaines retournées, \$1,279.

LA PASSION

Le sermon de la Passion, prêché hier à la Basilique par le R. P. Leconte, S. J., a produit la plus vive impression. C'est une page d'éloquence sacrée tout à fait remarquable, et pour notre part, nous avons rarement entendu ce sujet traité avec autant d'élévation, d'originalité et d'émotion touchante.

Souscriptions en faveur de Labelle

Ottawa, 16.—Le premier nom sur la liste de souscription pour la défense de Labelle, est celui de l'hon. J. A. Chapleau. Labelle était employé à son département. L'hon. M. Chapleau a souscrit \$100. Il y a maintenant sur la liste, des noms en nombre suffisant pour procurer à Labelle un bon avocat.

Dernières Depeches

L'INVESTITURE DU KHEDIVÉ

Imposantes ceremonies au Caire

Le Caire, 16.—La cérémonie de l'investiture du Khédive a eu lieu au palais d'Abdin avec une pompe extraordinaire. Toutes les troupes anglaises et égyptiennes étaient massées sur la place d'Abdin, devant le palais. Des tribunes avaient été érigées sur un côté de la place et tous les personnages officiels et autres y avaient pris place; ces tribunes étaient ornées de drapeaux et de tentures et offraient le plus charmant coup d'œil.

Le Khédive et ses ministres se trouvaient sous un dais, installé devant le palais, et c'est là qu'eut lieu la réception de l'envoyé spécial du Sultan, Ahmed Ayoub Pacha, qui arriva vers 10 heures, escorté par un escadron de cavalerie en brillant uniforme.

Un des officiers fit lecture du firman d'investiture ainsi que d'un télégramme du Sultan, confiant au Khédive l'administration de la péninsule du Sinaï.

Après cette lecture, l'assemblée acclama trois fois le Sultan et la musique entonna l'hymne national turc; ensuite, les troupes tirèrent trois salves et l'on joua l'hymne égyptien, aux acclamations de la multitude. Une salve de 102 coups de canon a été tirée peu de temps après.

Les spectateurs indigènes ont montré le plus grand enthousiasme durant toute la cérémonie.

Toute la ville est en fête, les maisons sont parées et il y aura ce soir de grandes illuminations.

Le successeur du cardinal Manning

Londres, 16.—Monsieur Herbert Vaughan, évêque de Salford, a été choisi par le Saint-Siège comme successeur du cardinal Manning, à l'archevêché de Westminster. La remise du pallium se fera prochainement.

Am Brésil

Rio-Janeiro, 16.—La province de Matto Grosso, qui vient de se déclarer indépendante, s'annonce comme nouvelle république, sous le nom de Transatlantique. C'est ainsi que le Brésil commence à se démembrer.

La Mafia

Washington, 16.—Le Post annonce que le gouvernement des Etats-Unis, en est venu à une entente avec l'Italie, au sujet de l'affaire de la Mafia, et que le trésor américain versera une indemnité de 125,000 francs aux familles des italiens massacrés à la Nouvelle-Orléans.

Lisez toutes les annonces des médecins de printemps, et choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

Faits Divers

Nouvelles sociétés

Clement & Co, Québec, et Jos. Clement faisant affaires sous ce nom, Maximilien Clement est l'agent de cette société, Dodridge & O'Farrell, Moulins Québec, John Dodridge et Daniel O'Farrell, associés. Fraser & Co, Québec, Edwin Fraser et Rodolphe Fraser, associés. O. Bouchard et Paul Bouchard, associés.

Beauce.—Frs. Gagnon, Jos. Giroux, Geo. Plante, Philias Venilleux, Chas. Poulin, et autres faisant affaires sous le nom de "La société de Fabrication de Fromage du Rocher de la Paroisse de St-François".

Eclairage électrique à Richmond

Le conseil de ville de Richmond vient de passer un contrat avec M. J. B. Harkom pour l'éclairage à la lumière électrique. Le contrat comporte 60 lampes incandescentes d'une force de 22 chandeliers pour les rues, et 20 lampes de 16 chandeliers pour l'hôtel de ville, et les stations du feu, au coût total de \$1100 par année.

Maritime

Départ pour Québec: Catherine.—Christiana, Avril 8. Hornhill.—Queensdown, Avril 12. Hovding.—Laurvig, Avril 8. Magnus.—Laurvig, Avril 7. Saga.—Tonsberg, Avril 6. Talsman.—Tonsberg, Avril 6.

Pour Montréal:

Escalona (S).—Palermo, Avril 5. Storm King (S).—Crosby, Antvers, Avril 12.

Pour le Canada:

Atlantique.—Christiansand, Avril 4. Ayie.—Gothenburg, Avril 8. Christian, Torgensen, Gunstad, Avril 1. Vancouver, Baker, Liverpool, Avril 12.

Nouvelles de la Patrie

On dit que des capitalistes viennent d'acquiescer le droit d'exploiter une partie du terrain aurifère que contient notre paroisse.

—A sa séance de mars, notre conseil a passé un règlement prohibant la vente des liqueurs.

—Plusieurs nouveaux colons nous sont arrivés et tout indique un regain d'activité dans notre colonie.

—On prend des mesures pour installer une ligne téléphonique entre notre village et Scotstown. Nous serions ainsi en communication directe avec Sherbrooke.

—Nos vieux pionniers qui ont vu naître la paroisse au milieu de la forêt vierge et qui ont connu l'isolement, les privations de ces premiers temps, pourrout à peine en croire leurs oreilles quand il leur sera permis de causer directement avec les habitants de la capitale des Cantons de l'Est. Quel progrès en si peu d'années!

Le docteur Noël

Le jeune docteur Noël dont nous avons annoncé la mort arrivée en Europe, était le fils de notre concitoyen M. Lazare Noël, de la maison N. Lemioux et Noël, quincailliers.

M. Noël avait quitté Québec il y a près de deux ans pour l'Europe, afin de suivre les cliniques des grands hôpitaux de Londres et de Paris.

Il a eu le bonheur de mourir entre les bras de sa mère et de son père, partis de Québec le 20 février dernier pour l'assister dans ces derniers moments, et après avoir reçu les derniers sacrements.

M. le Dr Noël n'était âgé que de 25 ans et six mois et était célibataire.

Décès

Au monastère des Ursulines de cette ville a été décédé samedi dernier, la Révérende Mère Ste Etienne, née Héloïse Jones, religieuse de chœur, ayant vingt-huit ans de profession religieuse. Son service et sa sépulture ont eu lieu lundi dernier, le 11 avril, dans l'église de la communauté.

La débacle

Nous avons les détails suivants sur la débacle de la rivière Nicolet.

La débacle sur la rivière Nicolet a commencé à s'opérer mercredi dernier devant la ville. La glace s'est mise en mouvement vers neuf heures du matin, et bientôt elle s'est amorcée, et l'eau a monté considérablement. Vers deux heures de l'après-midi le niveau était à une hauteur que les anciens ne se rappellent pas avoir vue. Vendredi, enfin la rivière est devenue libre et les bacs ont pu être mis à l'eau.

On signale plusieurs dégâts causés par la glace dans le haut de la rivière. On annonce que l'un des ponts de Ste-Clotilde a été endommagé.

A St-Léonard le pont du chemin de fer est mis en pièces.

Vers neuf heures, mercredi matin, le niveau de l'eau s'est élevé rapidement à une hauteur inaccoutumée et la glace s'est bloquée sur les piliers. Soudain un effort du courant fait pûr la glace qui ébranle les piliers et emporte les colonnes de fer qui soutiennent la superstructure du pont, et deux des grandes arches tombent à l'eau. Les dommages sont de \$30,000, et le trafic va en souffrir pendant quelques mois.

Au moment de l'accident le convoi du fret était attendu, mais fort heureusement qu'il s'est trouvé une heure en retard. Sans cela, nous aurions peut-être la perte de quelques voitures à enregistrer. Le train des passagers était passé depuis une heure seulement.

L'eau a aussi emporté le pont à Ste Anne des Saules.

A Nicolet et à l'embouchure de la rivière, les dommages sont de peu d'importance. Cependant les propriétaires du moulin ont constaté qu'une quantité de quelques milliers de billets ont été emportés par la glace. La perte, de ce chef, serait d'environ 6 à 7 mille billets à repartir sur à peu près 200 milles.

L'affaire de "l'Alert"

On se rappelle le naufrage de l'Alert, l'automne dernier.

Une requête a été tenue sur cette affaire par M. Smith, d'Halifax. Et le capitaine König a reçu dernièrement communication du jugement. En voici le résumé:

La Cour décide que le naufrage a été dû à une erreur dans les sondages donnés par l'homme de la sonde, comme le vaisseau approchait de son ancrage ordinaire.

La preuve établit que la ligne de sonde avait été coupée et raccourcie par C. Turbide, un matelot non présent à l'enquête, sur les ordres de T. Simpson, maître d'équipage. Simpson a déclaré qu'il voulait changer la marque sur la sonde mais négligea de le faire. Le maître d'équipage aurait dû avertir le capitaine, ou un de ses officiers responsables. Cette négligence était si grave que Simpson doit être démis du service du gouvernement et son certificat doit être suspendu pour trois mois.

La Cour ne voit aucun motif de blâmer la conduite du capitaine, comme il l'appert qu'il avait conduit ce vaisseau en excellent marin, et avait pris toutes les précautions pour sa sûreté.

Cette décision rend complète justice au capitaine König, qui est un officier des plus méritants.

Sermon

M. l'abbé L. A. Paquet, Professeur de la Faculté de Théologie de l'Université Laval, donnera le sermon demain au couvent de Bellevue.

Pénible accident

La semaine dernière à Glen Sutton, un accident a eu lieu, sur l'embranchement du Pacifique. Un train de marchandises est venu en collision avec un train de passagers, et la locomotive de ce dernier a été lancée dans un fossé. Les deux ingénieurs et le chauffeur du train n'ont rien attrapé, mais le chauffeur du train de passagers a reçu plusieurs blessures graves.

La locomotive renversée a pris feu, et sans le secours des hommes de la scierie Stevens, elle aurait été complètement détruite. Dans tous les cas, elle est grandement endommagée.

L'accident est arrivé entre Richford et Richford-Est.

Nouvelles de Lac Weedon

Une compagnie est en voie de formation pour établir ici une large fabrique de pulpe à papier.

Cette entreprise contribuera puissamment au progrès de notre localité.

Le nom de la compagnie sera "The Lake Weedon Pulp and Lumber Company".

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera à Lac Weedon, dans le comté de Wolfe, dans la province de Québec.

Le montant du fond social de la dite compagnie sera de vingt-cinq mille piastres (\$25,000), divisé en 250 actions de 100 piastres chacune.

Les noms des organisateurs sont John Roche, Hon. Evan J. Price, John Shorpes, John Burstall, J. A. Maguire, et George T. Davis, tous de la cité de Québec, marchands de bois.

Viande condamnée

Il paraît que le long viaduc du C. P. R., à Eastman, a été condamné par l'inspecteur des chemins de fer du gouvernement. Au grand contentement de la population du village la compagnie devra reprendre l'ancien tracé.

Petites nouvelles

M. Fortain, notaire et régistrateur de la Baie St-Paul, qui avait été destitué par le gouvernement Mercier, vient d'être réintallé dans son ancienne position.

—Il y a eu hier après-midi, parade du 8e bataillon sur les plaines d'Abraham. On y a fait un service d'escarmouche très intéressant. Les spectateurs n'étaient pas très nombreux.

—Une alarme a été sonnée hier matin, vers 11 heures, à la boîte 26, pour feu de cheminée.

Retour des députés

Sir Hector Langevin, l'hon. John Hearn, l'hon. sénateur Pelletier, Son Honneur le maire Frémont, M. P., Frs. Langelier, M. P., col. Amyot, M. P., L. G. Desjardins, M. P., et M. Turcot, M. P., sont de retour d'Ottawa.

Les débats sont ajournés jusqu'à mardi prochain.

Assaut

Trois jeunes irlandais en goguette ont attaqué, jeudi soir, un canadien qui filait paisiblement son petit bonhomme de chemin. Ils ont été regus comme il faut grâce à quelques femmes qui ont prêté main forte au Canadien.

Usage conseil

Un individu qui pratiquait la tempérance a donné ce sage avis aux buveurs.

S'il vous faut boire, achetez un gallon de whisky à la fois et donnez à votre femme la besogne de vous débiter cette boisson. Quand vous avez soif, donnez lui quinze cents pour un verre, et quand le whisky sera consommé il lui restera \$6,75, toutes dépenses payées, et chaque gallon subséquent donnera le même profit. La femme devra mettre cet argent de côté, afin que, étant devenu ivrogne incapable de vous supporter vous-même et lui par tous les vices respectables, votre épouse puisse avoir assez d'argent pour prendre soin de vous jusqu'à votre mort.

A l'Université Montmorency-Laval

Nous avons l'avantage de vous annoncer que nous sommes en possession du récent ouvrage d'Edmond Drumont, "Le Secret des Fourmies", livré à la publicité le 16 mars dernier et qui cependant est rendu à son 300ème mille, Prix 50c.

PRUNEAU & KIRKPATRICK

28, rue de la Fabrique.

Habileté surprenante

Les trois premiers mois sont gratuits

Plusieurs médecins et chirurgiens distingués sont maintenant à Québec, et ont élu domicile au No 256, Rue St-Jean.

Tous les malades qui visiteront ces médecins éminents avant le 1er Mai recevront leurs services gratuitement pendant les trois premiers mois. La seule faveur qu'on leur demande, est un certificat en cas de guérison.

L'objet de cette démarche est de connaître personnellement, et sans délai, les malades et les souffrants.

Les médecins traitent toutes les maladies et déformités et, pour ce mois, feront gratuitement toute opération, viz: L'Enlèvement de cancers, tumeurs, catarrhes, polypi, etc.

Toutes des maladies de l'œil, l'oreille, la gorge, les pommuns, le cœur, l'estomac, la foie, les rognons, la vessie, et toutes les maladies des femmes, qu'elles qu'en soient les causes; les prostrations nerveuses, la débilité et les maladies provenant de l'impureté du sang sont traitées avec le plus grand succès.

Le catarrhe, sous toutes ses formes, est guéri par leur nouvelle méthode qui est de vaincre la tendance à prendre le froid, que l'on remarque chez tous ceux qui souffrent du catarrhe.

Nous prions les malades de ne pas s'offenser si on les rejette comme incurables. Les médecins vous examineront avec soin et gratuitement, et si vous êtes incurables vous le direz, et vous avertirez de ne pas dépenser d'argent en remèdes inutiles.

Heures de consultation de 9 a. m. à 5, et de 7 à 8 heures p. m. Les dimanches de 2 à 4 heures.

DECES

NABU.—La paroisse de St-Alban, comté de Portneuf, vient de perdre un vieux citoyen, Léandre Naud, âgé de 74 ans, décédé hier au matin, après quelques heures de maladie.

Le défunt emporta avec lui les regrets et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

Il était le père de Damase Naud, Eulmier, maire de la dite paroisse de St-Alban, l'un des carriés les plus importants des carrières de Deschambault.

Son service et sépulture auront lieu à St-Alban, lundi matin, à huit heures.

Parents et amis sont priés d'y assister.

R. L. P.

MANTEAU IMPERMEABLES

Nous faisons une spécialité des MANTEAUX IMPERMEABLES pour Dames. Ce département renferme les formes les plus variées dans les laizes les plus nouvelles, depuis \$2.95 au PARAPLUIES pour Dames, couvertures de soie \$1.45 et \$1.80.

Glover, Fry & Cie.

A MOITIE PRIX

MANTEAUX EN JERSEY, pour Dames, HUILETS.

COUPONS D'ÉTOFFES À ROBES.

Demandez Les IMPERMEABLES HIGBY.

Nous désirons attirer l'attention sur notre

GRAND ASSORTIMENT

d'Habillements pour Garçons

DEPUIS \$2.25

Les lecteurs du Courrier du Canada trouveront avantageux de lire l'annonce de M. GLOVER, FRY & CIE, qui paraîtra ce soir.

Glover, Fry & Cie.

Québec, 6 avril 1892.

LEÇONS

DESSIN ET DE PEINTURE

S'ADRESSER A

M. DE ST-PHILLE,

15, RUE HUBERT.

LES LEÇONS pourront être données soit chez le professeur, soit au domicile des élèves. (Payages: Portraits; Etudes à l'esthétique, d'après nature.)

20 LEÇONS aux commençants ou de perfectionnement. Québec, 8 avril 1892.

Academie de Musique

DE QUEBEC.

CONCOURS DE 1892

LE CONCOURS DE 1892 AURA LIEU A

QUEBEC,

le vingt-huitième jour de juin prochain,

A L'UNIVERSITÉ-LAVAL,

A NEUF HEURES A. M.

PROGRAMME.

ORGUE.—1ère classe. Prélude et Fugue en sol, op. 37, No 2.—Mendelssohn.

2e classe. Con moto moderato, in fa, No 2.—Schubert et en si bémol, (Norello, Kier & Co. N. Y.)

Lectures à première vue sur la récitation et sur le plain-chant.

PIANO.—1ère classe. La Galante, op. 120, Hummel.

2e classe. Sonate, en ré majeur, Haydn. 1er mouvement. Edition Peters, No 21144.

3e classe. Sonate en do majeur, Mozart. 1er mouvement. Edition Peters, No 21144.

Les concurrents seront appelés à lire à première vue et examineront sur les éléments de la musique.

VIOLE.—1ère classe. Romance en sol, op. 40, Beethoven. (Edition Schott.)

2e classe. Romance, op. 40 (No 1 des feuilles d'Album)—Vieux temps.

3e classe. Nocturne en ré mineur, No 8. Edition Peters, volume 3125.—Schubert.

HARMONIE.—Consonnance et dissonnance naturelle, appliquée au piano.

CONCOURS SPECIAUX.

Des concours spéciaux pour le titre de Lauréat auront lieu en faveur des porteurs de diplômes de première classe.

ORGUE.—Grand chœur en sol bémol, op. 40, No 4. Gailland.

PIANO.—Scherez, en si bémol mineur, op. 31, P. Chopin.

VIOLE.—Concerto en ré, 1er mouvement, avec cadence obligée.—Edition Schott.—Kreutzer.

HARMONIE.—Théorique et pratique.

Tous les morceaux devront être exécutés d'un mouvement indiqué suivant le métromètre Maecel.

A. B.—Les candidats pourront se procurer les bulletins d'inscriptions à la salle du matras des concours.

E. A. BISHOP, Président.

JOS. A. DEFOY, Secrétaire.

Québec, 14 avril 1892.—242p3.

Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec

Bureau Provincial de Médecine, ASSEMBLÉE SEMI-ANUELLE.

L'ASSEMBLÉE semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine aura lieu MERCREDI le 11 MAI prochain, à Montréal, à 10 HEURES A. M., dans les Salles de la Faculté de Médecine de l'Université-Laval. Les candidats à l'examen professionnel ou à la licence, doivent remettre leurs cartes d'admission (celles de l'admission à l'étude comprise) ainsi que l'honoraire de la licence, \$20, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés, au moins dix jours d'avance.

Les candidats de l'année s'assembleront MARDI, le 10 MAI prochain, à 10 HEURES A. M., les candidats à la licence doivent alors